

Création ou réfection d'une vitrine commerciale

Le commerce est un des éléments les plus dynamiques d'un centre-ville ou d'un quartier. Une devanture commerciale fait partie intégrante d'un immeuble et plus l'ensemble sera soigné plus cela bénéficiera à l'attractivité du magasin. Retrouvez dans cette rubrique tous les conseils et démarches à suivre sur Brest métropole.



Pour vous aider dans votre projet de création ou de rénovation de commerce, Brest métropole a édité un guide de recommandations pour le traitement des devantures commerciales disponible en téléchargement sur cette page. Ce document est avant tout un outil d'aide à la décision, que ce soit pour une rénovation complète ou un projet plus modeste.

Commerces en centre-ville de Brest

Le centre-ville de Brest est situé dans le périmètre de l'AVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine). A ce titre, des règles spécifiques s'appliquent en matière d'urbanisme. (en savoir plus [« AVAP »](#))

Consultez également l'[extrait du règlement de l'AVAP concernant les commerces](#).

Démarches administratives

Toute création ou modification de façade, changement de destination, pose d'enseigne ou création d'une terrasse doivent faire l'objet d'autorisations d'urbanisme.

S'il s'agit de la création, d'un changement d'enseigne ou de matériel en saillie sur le domaine public, il faudra déposer une demande d'autorisation d'enseigne. Les formulaires sont disponibles sur le site service-public.fr : Renseignements auprès du service du Domaine communal en mairie centrale à Brest, en mairie pour les communes de Bohars, Guilers, Guipavas, Gouesnou, Plougastel-Daoulas, Plouzané et le Relecq-Kerhuon.

Si la modification concerne d'autres éléments de la devanture commerciale, il sera nécessaire de déposer [une déclaration préalable](#). Dans le cas d'une création de commerce impliquant également un changement de destination, il conviendra de solliciter [un permis de construire](#).

L'ensemble des dossiers complets est à déposer :

- > à l'accueil de votre mairie pour les communes de Bohars, Guilers, Guipavas, Gouesnou, Plougastel-Daoulas, Plouzané et le Relecq-Kerhuon.
- > au Conseil architectural et Urbain pour la ville de Brest (24 rue Coat ar Gueven à Brest).

Retrouvez toutes les informations sur le dépôt d'une [autorisation d'urbanisme](#).

La modification d'un local commercial, en tant qu'établissement recevant du public (ERP), peut entraîner la nécessité de revoir les autorisations données après avis des commissions de sécurité et d'accessibilité. [En savoir plus](#).

Horaires d'ouverture du Conseil architectural et urbain

- > Du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00*
- > Le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30

*Fermeture à 16h30 pendant les congés scolaires de Noël et d'été

Publications

Devantures commerciales, mode d'emploi

Mai 2016

∨ TÉLÉCHARGER
(7,12MO)

▶ [TOUTES LES PUBLICATIONS](#)

Contact

Conseil architectural et urbain de Brest métropole

24, rue Coat-ar-Gueven
29200 Brest

☎ 02 98 33 50 50

@ cau@brest-metropole.fr

Commentaires

Nom (obligatoire)

Prénom (obligatoire)

Adresse mail : (obligatoire)

Commentaire (obligatoire)

Votre commentaire sera publié après avis du webmaster du site.

 **EFFACER**

 **ENVOYER**

Dernière mise à jour le : **09 mars 2020**



HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil au guichet :

Lundi au Vendredi : 7h45 à 18h30 (17h30 pendant les vacances scolaires)

Accueil téléphonique au 02 98 33 50 50

Lundi au Vendredi : 8h /18h

Samedi 8h30/12h30

Hôtel de ville de Brest

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

[Mentions légales](#)

OK, tout accepter

Personnaliser